

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2020

L'an deux mil Vingt, le sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Serge PORTAL. La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs ADAM K. BELHEINE S. BOUCHET R. BRONDINO A. CLARETON A. DARCHE B. DEVOUX J-L. DEVOUX S. ESTELLON M-F. FOUAL L. GAUDIN L. KUHN E. LARELLE K. MARTARELLO J-C. MAZELI S. PEERS D. PESTIAUX N. SOUAIFI R. THURIN G

Absents et excusés : Mmes et Mrs BOUSSALMI M. CANNEDDU A

Procuration : CANNEDDU A à BELHEINE S.

BOUSSALMI M. à MARTARELLO J-C.

Secrétaire de séance : ESTELLON M-F

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2020 :

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote ; adopté à l'unanimité

2) Désignation secrétaire de séance :

Mme ESTELLON M-F est désignée secrétaire de séance

2-1 Une Minute de silence est proposé par Mr le Maire en faveur des sinistrés des Alpes Maritimes

2-2 Mr le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour une délibération pour attribuer une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés des Alpes Maritimes

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : adopté à l'unanimité

3) Intégration de Mme BOUSSALMI au sein du Conseil Municipal

Mr Le Maire lit le courrier de démission de Mme GIUSEPPI-PLAGNARD qui sera remplacée par Mme BOUSSALMI Mariane

4) Personnel Communal :

Mr le Maire fait la lecture des conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote ; adopté à l'unanimité.

5) Finances Publiques

5-1 Modification de la délibération portant délégation au Maire pour solliciter des subventions :

Mr le Maire expose que cette nouvelle disposition s'inscrit dans une démarche de simplification administrative.

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité.

5-2 Régularisation cession d'un bien inscrit à l'actif

Mr le Maire expose que suite à la cession d'un immeuble comprenant deux bâtiments anciennement à usage de caserne de Gendarmerie et de logements des gendarmes avec terrain attenant, à la société dénommée RAMPA REALISATIONS, des écritures ont été partiellement constatées dans le budget de la commune d'Orgon. Les recherches préalables n'ont pas permis d'identifier les opérations comptables d'entrée du bien à l'actif.

En conséquence ce bien doit être réintégré à l'actif de la collectivité pour un montant de 50 000 €.

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité.

5-3 Admissions non-valeur

Mr Le Maire expose que Mr le receveur Municipal l'a informé qu'il est impossible de recouvrer à un certain nombre de créances relatives aux exercices de 2015 à 2020, pour plusieurs raisons, des dettes inférieures au seuil de poursuite, de personnes ne pouvant être retrouvées ou bien des personnes décédées. Après une explication sur les libellés de ces créances (loyer, cantine, Factures d'eau...)

Il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité

5-4 Subvention exceptionnelle à l'association Départementale des Maires des Alpes Maritimes suite au sinistre du 02/10/2020.

Mr le Maire demande à hauteur de quelle somme le Conseil Municipal souhaiterait apporter son aide.

Après concertation le montant de 5 000€ est proposé.

Il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité

6) Administration

6-1 Etablissement et révision des listes électorales renouvellement des membres des commissions de contrôle

Mr le Maire demande au Conseil Municipal qui veut faire partie de cette liste en fonction des directives demandées.

Sont Désignés comme membres

Majorité

Titulaires

Mme PEERS Dorothée

Mme PESTIAUX Nathalie

Mme ADAM Karine

Suppléants:

Mr GAUDIN Laurent

Mme THURIN Graziella

Mr BONAVIDA Hervé

Opposition

Titulaires

Mme BELHEINE Sandra

Mr MARTARELLO Jean Claude

Suppléants

Mr FOUAL Lucien

Mme BOUSSALMI Mariane

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité.

6-2 Création d'une commission extra-municipale du cimetière

Mr le Maire expose à l'assemblée la création d'une commission et fait appel aux candidatures, pour étudier les différentes demandes comme la demande d'un carré musulman, l'agrandissement du columbarium qui devient trop petit et le problème du dépositaire où certains corps y sont depuis plus de 20 ans.

Se portent volontaires :

Mme MAZELI Sylvie

Mr DEVOUX Jean Louis

Mme BELHEINE Sandra

Mme CLARETON Angélique

Mr SOUAIFI Ramzi

Mr DARCHE Bruno

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité.

6-3 Désignation d'un représentant de la commune auprès de la société OMYA.

Mr le Maire exprime son souhait de ne pas être le représentant de la Commune auprès de la société OMYA dont il est salarié afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Il propose Mr Eric KUHN

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité

7) Communication sur les rapports d'activité Terre de Provence 2019

Mr le Maire fait un résumé et informe le Conseil Municipal que les documents sont à leurs dispositions auprès de son secrétariat et leur seront adressés informatiquement.

8) Questions diverses :

Un débat sur les problèmes de vitesse, de circulation et d'embouteillage aux heures d'entrée et sortie d'écoles à lieu.

Mr le Maire s'engage à organiser un groupe de travail sur cette problématique.

Le secrétaire de séance,
ESTELLON M-F.



